

Présentation

Le titulaire du BTS Professions Immobilières exerce une activité de services qui requiert la mobilisation de nombreuses compétences relationnelles, juridiques, organisationnelles, administratives, commerciales, financières, comptables, fiscales... L'activité de conseils y est prégnante. L'immobilier est un secteur d'activité très développé en France où il présente une part importante de la richesse nationale ainsi que de nombreux emplois directs et indirects. C'est un domaine extrêmement étendu. Ce niveau de qualification est recherché par les branches professionnelles du secteur. Il atteste chez son titulaire la maîtrise d'un ensemble de connaissances et de compétences qui permettra aptitudes et comportements professionnels adaptés. Les évolutions de carrière, avec une prise de responsabilités croissantes sont rapidement envisageables.



Qualités personnelles requises

- Facultés d'écoute et de dialogue
- Sens du contact
- Intérêt pour l'économie et la gestion des biens
- Attrait pour les responsabilités
- Esprit d'initiative
- Conscience des priorités

Perspectives professionnelles

- Agent immobilier
- Diagnostic immobilier
- Négociateur immobilier
- Gestionnaire de biens locatifs ou de copropriétés
- Comptable de copropriété

Conditions d'admission

Etre titulaire du Bac et avoir satisfait à l'étude du dossier scolaire, à l'entretien et aux tests d'admission. L'objectif est de valider le niveau de formation et de vérifier que le candidat dispose des qualités requises. Certains non titulaires du diplôme du Bac (avoir passé les épreuves et détenir le niveau Bac) peuvent éventuellement être admis à ESCAM après étude de leur dossier.

Accessible à la reconversion, aux demandeurs d'emploi et aux salariés.
Possibilité de formation accélérée en 1 an sous conditions.

Rythme de la formation

La scolarité est dispensée en formation initiale ou en alternance, de septembre à juin.

Alternance : 2 jours à l'école et 3 jours en entreprise.

Initiale : 4 jours à l'école et 1 jour en entreprise par semaine + 14 semaines de stage obligatoire.

BTS Professions Immobilières



Référentiel d'examen

	Mode	Durée	Coefficient
E1- Culture générale et expression	écrit	4h	3
E2 - Langue vivante étrangère	écrit	2h	2
E3 - Conseil en ingénierie de l'immobilier	écrit	3H	4
E4 - Communication professionnelle en français et langue étrangère	oral	40mn	2
E5 - Techniques immobilières :			
- Transaction immobilière	écrit	3H	3
- Gestion immobilière	écrit	3H	3
E6 - Conduite et présentation d'activités professionnelles	oral	40mn	4



Programme



Les +

- Eligibilité aux cartes professionnelles T - G - S
- Passage de la Certification Voltaire en 2ème année possible
- Poursuite d'études : Titre Conseiller Financier : Banque Assurance Patrimoine - Bac+3



1100h d'enseignement sur les 2ans*
Nombre de places limité à 20

* en alternance

ESCAM

École de Brest - 22 rue de l'Eau Blanche - Tél. 02 98 42 22 20 - brest@escam.bzh
École de Lorient - 12 rue Eugène Pottier - Tél. 02 97 83 62 07 - lorient@escam.bzh

Site Internet : www.escam.bzh